

41 M€ pour financer le déploiement du très haut débit dans le département de l'Oise



Beauvais, le 18 décembre 2014 – Yves Rome, président du Conseil général de l'Oise, président du syndicat mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD), et Céline Senmartin, directrice régionale Picardie de la Caisse des Dépôts, ont signé, ce jour, un contrat de prêt sur fonds d'épargne de 41 M€ destiné au financement de la première tranche des travaux de déploiement du réseau d'initiative public à très haut débit en fibre optique, sur la période 2013-2018. Accordé dans le cadre du plan France Très Haut Débit, ce prêt vient en complément de l'accord de principe de l'Etat à un soutien en subventions par le Programme d'Investissements d'Avenir via le Fonds pour la Société Numérique (FSN), géré par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'Etat.

Constitué pour mettre en œuvre le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de l'Oise, le SMOTHD déploie sur le territoire de ses membres un réseau d'initiative publique à très haut débit qui, conjugué aux investissements d'initiatives privées programmés, doit permettre une couverture totale en fibre optique (FTTH).

A la demande des pouvoirs publics, la Caisse des Dépôts a élargi en 2013 la gamme de ses financements sur fonds d'épargne à destination des projets des collectivités territoriales, avec le lancement d'une nouvelle enveloppe de 20 Md€ dédiée au financement à long terme des collectivités territoriales pour la période 2013-2017.

La Caisse des Dépôts est mobilisée pour accompagner les projets numériques portés par les collectivités locales qui constituent un enjeu majeur de renforcement de la compétitivité des territoires.

Pour financer la première tranche de travaux, la Caisse des Dépôts met en place un prêt d'un montant de 41 M€ remboursable sur une durée de 20 ans auprès du SMOTHD.

A propos du Programme d'Investissements d'Avenir piloté par le commissariat général à l'Investissement

Doté de 47 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le Commissariat Général à l'Investissement, a été mis en place par l'Etat pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Cinq priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois : l'enseignement supérieur et la formation, le développement durable, la recherche, l'industrie et les PME et l'économie numérique.

La gestion du PIA a été confiée à dix opérateurs, dont le groupe Caisse des Dépôts. Le groupe Caisse des Dépôts gère ainsi 13,7 milliards d'euros déclinés en 19 conventions dont le Fonds National pour la Société Numérique (FSN). Doté de 2,486 milliards d'euros, le FSN a été mis en place dans le cadre du développement de l'Economie numérique. Il intervient en subventions, fonds propres, quasi-fonds propres ou prêts et répond à deux objectifs :

- Action 01 : accélérer le déploiement des nouveaux réseaux à très haut débit, en lien avec la Mission Très Haut Débit qui pilote le Plan France Très Haut Débit (1,7 Md €)
- Action 02 : soutenir le développement de nouveaux usages, services et contenus numériques (716 millions d'euros)

www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-cgi / www.francethd.fr

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe s'est donné 4 secteurs d'intervention prioritaires, créateurs d'emplois et porteurs d'ambitions industrielles et d'innovation : le développement des entreprises, la transition énergétique et écologique, le logement, les infrastructures et la mobilité durable. www.caissedesdepots.fr

La Caisse des Dépôts, gestionnaire pour le compte de l'Etat de l'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable et livret d'épargne populaire), est le premier financeur du logement social et accompagne le financement de projets prioritaires pour le développement des territoires, grâce à des prêts de long terme à taux privilégiés. Une enveloppe de 20 Md€ est mise en place pour la période 2013-2017 pour le financement des projets de long terme portés par le secteur public local. L'épargne des Français sert ainsi au financement de projets structurants pour l'attractivité des territoires. www.prets.caissedesdepots.fr

A propos du SMOTHD

Constitué le 6 juin 2013 à l'initiative du Conseil général de l'Oise en association avec les communes, les établissements publics de coopération intercommunale adhérents, la CCI de l'Oise, le SDIS et l'Université de technologie de Compiègne, le SMOTHD porte le projet d'aménagement numérique du département vers le très haut débit.

Il prolonge l'action publique départementale mise en œuvre depuis 2004 dans ce domaine, avec le déploiement d'un réseau d'initiative publique de 1ère génération, grâce à une délégation de service public concessive (TélOise). Cette dernière a permis à 100 % du territoire d'atteindre le standard Haut Débit. Partant du constat que les enjeux économiques et sociaux nécessitaient rapidement les nouveaux standards Très Haut Débit, il a été acté en 2012 un accès à la fibre pour tout le territoire dans une logique de résorption de la fracture numérique (délégation de service public affermage : Oise Numérique). A cet effet, il déploie un réseau d'initiative publique 100 % FTTH sur l'ensemble du territoire n'ayant pas fait l'objet d'une manifestation d'intention d'investir des opérateurs, soit 278 500 prises dont 183 200 à installer au cours de la première phase.

Contacts presse

Groupe Caisse des Dépôts

Hélène Bourbier - chargée de communication - Tél : 03 22 71 10 10 - helene.bourbier@caissedesdepots.fr

 [@CaissedesDepots](https://twitter.com/CaissedesDepots)

SMOTHD

Sébastien Pernaudet - directeur général - Tél : 03 44 10 84 17 -
